



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 03 Juin 2022,

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
CFDT PÉNITENTIAIRE

A
Monsieur Laurent RIDEL
Directeur Administration Pénitentiaire

Affaire suivie par
Secrétaire National en charge de la filière Insertion et probation
Ghislain Bonthoux

Objet : Problématique application APPI

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une attention particulière à la problématique liée à l'utilisation de l'application APPI par les personnels concernés.

En effet, depuis plusieurs semaines, tous les utilisateurs d'APPI se plaignent de lenteurs ou de dysfonctionnements de l'application (parfois trois ou quatre journées de blocage).

Pendant ce temps, les agents administratifs, les DPIP, les agents PSE et les CPIP doivent maintenir leur cadence de travail !

Cette dernière fait déjà l'objet de signalements car les personnels sont toujours très loin des 60 dossiers affectés à chaque CPIP et cela, dans beaucoup de services !

Cette gêne occasionnée est lourde de conséquences lorsqu'un agent perd le contenu de ses échanges en fin d'entretien, lorsque le secrétariat ne peut orienter les appels téléphoniques vers les référents des mesures ou lorsque des rapports ne peuvent être transmis en urgence lors d'incidents ! Certains DFSPIP interdisent d'ailleurs formellement la transmission de « rapports » par mail !

Cette gêne qui rappelons-le est devenue récurrente, n'est juste plus acceptable par l'ensemble des professionnels utilisant APPI.

A l'heure où la peine de probation doit encore faire ses preuves dans notre société, il n'est pas envisageable de continuer de travailler dans de telles conditions.

Les messages d'information des structures intervenant informatiquement sur le logiciel APPI tels que celui-ci :

*« Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle, une opération technique est planifiée le **mardi 07/06 à 22h00**. Amélioration des équipements réseaux en entrée du centre de données (DC) de Nantes. Le SNUM, ayant travaillé afin de limiter la gêne occasionnée par ces travaux indispensables au maintien du niveau de fonctionnement et de sécurité, vous remercie de votre compréhension »*

Ces messages ne devraient intervenir qu'EXCEPTIONNELLEMENT et ce c'est plus le cas.

L'outil de la probation actuel s'appelle APPI, sans lui, notre travail n'est ni enregistré, et pire encore, il ne peut être transmis rapidement vers les magistrats rendant ainsi la mesure inopérante comme si les portes des prisons venaient à s'ouvrir durant quelques heures ou journées du fait de cette simple gêne occasionnée....

Alors je vous demande officiellement de prendre toutes les mesures exceptionnelles nécessaires afin de limiter autant que faire se peut les jours où APPI ne sera plus fonctionnel et cela, par respect pour les agents et pour la probation Française.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette problématique sensible, Recevez Monsieur Le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

E.FIEVEZ
Secrétaire Général